

**Rue Schlumberger -
Etablissement d'une servitude de passage au profit de M. SABA**

M LE MAIRE, Rapporteur : M. Elie SABA a demandé le passage piétons et véhicules sur un chemin privé communal faisant partie de la parcelle communale cadastrée section DZ n° 222.

Les négociations menées avec M. Elie SABA ont abouti à l'accord suivant :

- création d'une servitude de passage piétons et véhicules sur la parcelle communale rue Schlumberger, cadastrée section DZ n° 222, au profit de la propriété SABA, cadastrée section DZ n° 97.

- en contrepartie, une indemnité de 5 000 F (frais d'acte compris) sera demandée à M. SABA ;

- par ailleurs, la Ville de Besançon aura la charge de l'entretien de ce chemin.

La recette sera inscrite au chapitre 965.0/719.20500.

Le Conseil Municipal est invité à autoriser la création d'une servitude de passage au profit de M. SABA et à autoriser M. le Maire à signer l'acte à intervenir.

Sur avis favorable de la Commission d'Urbanisme et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions du Rapporteur.